

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT**COMITÉ SYNDICAL DU 13 JUILLET 2023****PROCES VERBAL****Date de la convocation :**

Le vendredi sept juillet 2023.

Date et lieu du comité syndical :

Le jeudi treize juillet 2023, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15- à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Monsieur MALLIÉ Richard.

Présents :

Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame LOUIS Evelyne, Déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Monsieur CANAMAS Robert, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Monsieur HASSINE Isaac, délégué du Conseil Municipal de CABRIES
Madame VENTRON Amapola, , déléguée du Conseil Municipal de CABRIES
Monsieur ARDHUIN Philippe, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Madame SOUCHON Sylvie, A déléguée du Conseil Municipal de CABRIES
Madame VALÉRA Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Monsieur CASSARO Joseph, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Monsieur TANTI Christian, délégué du Conseil Municipal de CABRIES

Pouvoirs :

Madame LEMEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR donne pouvoir à Madame LOUIS Evelyne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,

Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR donne pouvoir à Monsieur MALLIÉ Richard, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL air,

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame LOUIS Evelyne, est désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2023
- Approbation du rapport d'activité SIGV- Exercice 2022
- Demande de subvention pour l'installation de caméras aux abords des collèges ou bâtiments recevant des enfants sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2024
- Demande de subvention pour l'amélioration du maillage des caméras sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2024
- Autorisation de signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux techniques de la commune de bouc bel air pour l'hébergement d'infrastructures informatiques du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV)
- Modification de la délibération n°22.06.37: Contrats d'apprentissage
- Transformation d'un poste d'agent social territorial catégorie C en assistant socio-éducatif catégorie

23.03. 15 bis Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 31 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 31 mars 2023 n'appelle aucune observation de la part des membres en présence et est approuvé à l'unanimité.

23.03.16 Approbation du rapport d'activité SIGV- exercice 2022

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIGV adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les maires au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

A l'occasion de ce rapport, Madame Evelyne LOUIS a relevé une anomalie sur les statistiques produites en lien avec l'activité du service social. L'annexe à la délibération a donc fait l'objet d'une modification pour supprimer les redondances constatées page 44.

Monsieur Isaac HASSINE demande des précisions sur l'avancement du dossier DPO. Le Président a indiqué que suite à son entretien avec le DGS de la Métropole, courrier va lui être envoyé pour l'informer que le SIGV prendra en charge les frais de DPO des trois villes, une fois que celles-ci auront conventionné avec la Métropole et ce dans les meilleurs délais.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.17 demande de subvention pour l'installation de caméras aux abords des collèges ou bâtiments recevant des enfants sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2024

Après débat, le projet de délibération initial comportait 5 sites auxquels il convient d'en rajouter 2 nouveaux à la demande de Monsieur Philippe ARDHUIN.

Il est donc prévu pour le premier trimestre 2024:

- l'installation d'un certain nombre de caméras aux abords des écoles, centre aéré et crèche (7 sites concernés : école Marius Roussel, école Virginie Dedieu, Crèche des Boucanous, Crèche arbre de vie, Ecole Auguste Benoit, l'école Marius Roussel et l'école Labeille).

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 80% d'un montant de 31 100 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	80 % Maxi	30 480,00 € HT
Financement SIGV	20 % Mini	7 620,00 € HT
TOTAL	100 %	38 100,00 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.18 Demande de subvention pour l'installation de caméras sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2024

Pour les autres sites, Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 60% d'un montant de 51 372,00 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	60 % Maxi	51 372,00 € HT
Financement SIGV	40 % Mini	34 248,00 € HT
TOTAL	100 %	85 620,00 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.19 Autorisation de signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux techniques de la commune de Bouc bel air pour l'hébergement d'infrastructures informatiques du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV)

Vu la délibération N°23.03.37 de la ville de Bouc Bel Air en date du 12 juin 2023.

Dans le cadre de l'évolution des architectures informatiques centrales du SIGV, un projet de Plan de continuité d'activité informatique (PCA) a été initié en 2020, suite à des pertes importantes de données subies en 2019 par la commune de Bouc Bel Air.

Ce projet a fait l'objet d'un investissement conséquent effectué par le SIGV afin de dupliquer les infrastructures serveurs et stockage existantes dans les locaux du syndicat situés sur Simiane Collongue.

Il est important aujourd'hui d'améliorer la fiabilité et la sécurité du dispositif en constituant un second site géographique mettant à disposition les infrastructures fibres optiques, électriques, et autres aménagements physiques nécessaires à son hébergement.

La convention annexée à la présente délibération prévoit les modalités de mise à disposition des locaux techniques et des financements d'investissement et de fonctionnement associés de manière générale et indique en annexe le détail technique et financier du projet « Datacenter ». Celui-ci est situé au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Bouc Bel Air.

Ainsi, le SIGV et ses communes membres bénéficieront d'une infrastructure de PCA informatique sur des sites pouvant être considérés comme propres, évitant l'externalisation des serveurs et des données dans le nuage Internet (Cloud).

En conséquence, il est proposé au comité syndical d'approuver la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.20 Modification de la délibération n°22.06.37: contrats d'apprentissage

Monsieur le Président propose de conclure deux contrats d'apprentissage pour le service informatique conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée maximum de la formation
Informatique	1	Technicien supérieur	2 ans

		systeme et reseau (BAC+2)	
Informatique	1	Administrateur d'infrastructures securisees (BAC+3)	1 an

Cette delibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.21 Modification de la delibération n°20.06.33: Transformation d'un poste d'agent social territorial catégorie C en assistant socio-éducatif catégorie A

Vu la delibération N°20.06.33 en date du 11 septembre 2020 portant création d'un poste d'agent social territorial catégorie C pour le service prévention de la delinquance,

Considerant la necessité de faire évoluer le poste, il est proposé de transformer le poste d'agent social territorial catégorie C en assistant socio-éducatif catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A.

Cette delibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h35.

Le secretaire de séance

Evelyne LOUIS



Le Président

Richard MALLIÉ




